

Présentation du dossier 32 « *Face aux ruptures, être prêt.* »

Les lignes qui suivent visent à replacer l'article que vous allez lire dans le cadre général du prochain dossier du [Cercle Maréchal Foch](#), « *Face aux ruptures, être prêt* ».



CERCLE
MARÉCHAL FOCH

Novembre 2025

Face aux
ruptures,
être prêt.

32

En effet, début 2025, le Cercle Maréchal Foch diffusait via THEATRUM BELLI son dossier de réflexion n° 31 « [Le temps des ruptures](#) ». S'appuyant sur le vote récent de la loi de programmation militaire 2024-30, le dossier prenait acte des nouvelles formes de conflictualité, du retour de la force désinhibée comme composante des relations interétatiques, du choc culturel que le retour de la guerre en Europe orientale constituait pour les populations « *apaisées* » de l'Union européenne, vivant dans un espace sans frontières, sans ennemi, sans idéologie collective...).

On y évoquait les enjeux nationaux et internationaux, les défis technologiques et capacitaires, les questionnements éthiques et moraux qui découlaient de ce « *changement d'époque* ».

Un nouveau dossier, n° 32, est en cours de rédaction, intitulé « **Face aux ruptures, être prêt** ». Sans empiéter sur le rôle des organismes officiels et s'inspirant de la version 2025 de la revue nationale stratégique, il vise à dégager des principes généraux ou des orientations plus techniques qui pourraient soutenir les réflexions de tous ceux que le sujet de la défense nationale, dans le cadre européen, intéresse et, aujourd'hui, préoccupe. Ce dossier se refuse à un pessimisme qui encombre souvent les analyses de la situation actuelle et, en contrepoint de ce pessimisme du chemin à parcourir, entend mettre en avant un optimisme d'action et du but atteignable. Il entend cependant rester lucide et réaliste en s'appuyant sur l'expérience du passé, lointain comme plus récent...

Les allusions à « *l'entre-deux guerres* » étant nombreuses aujourd'hui, la première partie du dossier regroupera quelques éclairages sur les années 1935-1940. Il ne s'agit pas réécrire « *L'étrange défaite* » sans le talent de Marc Bloch, mais de choisir dans les prémices de la catastrophe de 1940 quelques instants où, avec le recul, il paraît incompréhensible qu'un voyant rouge ne se soit pas allumé sur le tableau de bord national, ou plutôt, s'étant allumé, pourquoi il fut si difficile de se préparer à l'épreuve qui s'annonçait.

Plus près de nous, la deuxième partie fait appel directement à nos rédacteurs, tous acteurs de la fin de guerre froide et de « *la guerre mondiale de la France* » pour reprendre le titre d'un livre récent de Michel Goya. À partir de la fin des années 1970, et surtout de 1990, les armées françaises (et l'on s'intéressera plus particulièrement à l'armée de Terre) ont été placées dans des situations opérationnelles imprévues, lointaines et exigeantes, dans un contexte de réduction de leurs moyens. De l'avis général, si les buts politiques furent loin d'être toujours atteints, les buts militaires le furent, avec plus ou moins de publicité, au prix d'efforts, y compris humains, souvent occultés. Cette partie récapitulera certains de ces efforts et permettra, nous l'espérons, de croire au « *succès des armes de la France* » pour les défis qui s'ouvrent désormais à nos armées.

La troisième partie se lancera dans l'exercice de la prévision dont on sait la difficulté, surtout, pour reprendre la boutade célèbre, lorsqu'elle traite de l'avenir. Il s'agira en fait d'un exercice de conviction de la part de rédacteurs qui, forts de leur expérience passée mais également de leur enracinement dans les réalités du moment, mettront sur la table « *de la nourriture pour l'esprit* », sans obligation de consommer !

Innovation majeure par rapport aux dossiers précédents, nous avons choisi de ne pas attendre d'avoir réuni l'ensemble des contributions de ce dossier n° 32 pour les mettre à la disposition de nos lecteurs. Elles seront publiées par THEATRUM BELLI au fur et à mesure de leur disponibilité, avant d'être réunies sous une forme complète. Vous trouverez donc ce rappel du but général et de l'articulation du dossier en tête de chaque publication, accompagné de l'indication de la partie à laquelle elle se rattache.

Par le Général de corps d'armée (2s) Bernard de Courrèges d'Ustou

Issu de l'arme blindée, le Général Bernard de Courrèges d'Ustou a commandé un régiment de chars puis un bataillon interarmes en Afghanistan, avant de poursuivre son parcours dans les domaines des finances et des relations politico-militaires. Après une affectation au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, il occupe les fonctions de chef du cabinet militaire du Premier ministre de 2010 à 2014, avant d'être nommé directeur de l'enseignement militaire supérieur et de l'Institut des hautes études de défense nationale. En 2018 il rejoint l'Inspection générale des finances en tant qu'inspecteur général en service extraordinaire, fonction qu'il occupera jusqu'en 2024.

Les besoins capacitaires de nos armées nécessaires pour être prêtes à faire face aux ruptures et à l'évolution profonde des menaces et des alliances nécessitent un effort financier d'une ampleur inconnue depuis les années 1950.

Cet article a pour objet de présenter des références utiles dans le domaine des ressources financières et de permettre de mieux en connaître et en comprendre les enjeux pour les prochaines années.

Avertissement : ces éléments ont établis avant la présentation du projet de loi d'actualisation de la LPM qui doit notamment préciser la trajectoire de ses ressources budgétaires pour les années 2027 à 2030.

Mission « Défense », budget du ministère des armées et agrégat OTAN

Dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et dès son vote au Parlement, le budget de l'État est réparti en « missions » ministérielles ou interministérielles, chacune liée à une politique publique.

Les ressources budgétaires du ministère des armées sont portées essentiellement par la mission ministérielle « Défense » qui comprend quatre programmes :

- **le programme 144**, « Environnement et prospective de la politique de défense » ;
- **le programme 178**, « Préparation et emploi des forces » ;
- **le programme 212**, « Soutien de la politique de défense » incluant l'ensemble des crédits de rémunérations et charges sociales (RCS appelées également « masse salariale ») ;
- **le Programme 146**, « Équipement des forces ».

La loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2024-2030 décrit les besoins physico-financiers, évalués à 413 milliards d'euros (Md€), et les ressources budgétaires de cette seule

mission « *Défense* » hors pensions civiles et militaires.

S'agissant des ressources, la LPM n'indique que les montants des crédits de paiement (CP) destinés à payer les factures (livraisons).

Trajectoire 2024-2030 de la mission Défense en crédits de paiement (CP) en Md€ courants selon la LPM 2024-2030

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2024-2030
Montant CP	47,2	50,5	53,7	56,9	60,4	63,9	67,4	400

Les niveaux des autorisations d'engagement (AE) destinées à passer les commandes sont identifiés dans le référentiel interne du ministère des armées mais ne sont pas présentés dans la loi et dans les documents publics. Ces niveaux d'AE conditionnent le volume des commandes possibles et donc les paiements futurs. Les trois lois de finances initiales (LFI) déjà votées (2024 à 2026) indiquent des niveaux d'AE supérieurs de 10 à 30 Md€ à ceux des CP et amorcent donc la hausse des paiements ultérieure.

Par ailleurs, les montants de CP sont présentés en milliards d'euros courants et ont donc vocation à rester inchangés, quels que soient les niveaux d'inflation durant la période.

A ces 400 Md€ de ressources budgétaires s'ajoutent des ressources extrabudgétaires^[1] (REB) d'un montant total estimé à 5,9 Md€ sur la période avec des annualités allant de 1,3 Md€ en 2024 à 0,6 Md€ en 2030. Ces ressources, qui ne sont pas ouvertes en loi de finances initiale, ne sont pas indiquées dans les tableaux suivants.

Le président de la République a annoncé lors des vœux aux armées, le 13 janvier 2026, une actualisation de la LPM se traduisant par une « surmarche » de 36 Md€ sur la période 2026-2030, dont 3,5 Md€ en 2026 et 3 Md€ supplémentaires en 2027. Le projet de loi d'actualisation de la LPM devrait être présenté en conseil des ministres au mois d'avril en vue d'un vote avant l'été.

Le budget du ministère des armées regroupe les crédits :

- de la mission ministérielle « *Défense* » ;
- du programme 169 « *Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation* » de la mission interministérielle « *Monde combattant, mémoire, liens avec la Nation* » (1,7 Md€ en 2026) ;
- du programme 191 « *Recherche duale (civile et militaire)* » de la mission interministérielle « *Recherche et enseignement supérieur* » (150 M€ en 2026).

Enfin, dans son périmètre le plus large, le budget du ministère comprend également les crédits des pensions militaires et du personnel civil de la défense (9,5 Md€ en 2025)^[2].

C'est cet agrégat de l'ensemble des crédits du ministère des armées avec pensions (68,3 Md€ en LFI 2026) qui correspond à la définition des « *dépenses de défense selon l'OTAN* », agrégat

OTAN utilisé pour suivre de façon homogène les efforts des Alliés et fixer des objectifs d'effort souvent liés au produit intérieur brut (PIB).

Il y a donc un écart de plus de 10 Md€ entre les montants généralement évoqués dans le cadre de la LPM (Mission « Défense ») et les montants pris en compte dans les comparaisons OTAN.

Le tableau ci-dessous présente ce que pourrait être l'évolution des montants de CP ouverts en LFI jusqu'à 2030, en fonction du périmètre considéré.

Par simplification, les montants des crédits des programmes 169 et 191 et des pensions sont maintenus inchangés sur la période 2026-2030.

En ce qui concerne la surmarche de 36 Md€ évoquée par le président de la République, au-delà des marches de 3,5 Md€ et 3 Md€ déjà annoncées, l'hypothèse présentée est celle de trois marches supplémentaires de 1 Md€ chaque année, de 2028 à 2030, soit + 9,5 Md€ en 2030 par rapport au montant programmé en LPM.

Dans cette hypothèse, en 2030, la mission « Défense » initialement prévue avec un montant de 67,4 Md€ atteindrait 76,9 Md€ et le budget du ministère (agrégat OTAN) un montant de 88,3 Md€.

Montant des crédits de paiement (CP) en loi de finances initiale (LFI) en Md€ courants.

	Périmètre	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2024-2030
a	Mission Défense (LPM initiale)	47,2	50,5	53,7	56,9	60,4	63,9	67,4	400
sm	Sur-marche (PR)			+3,5	+6,5	+7,5 ?	+8,5 ?	+9,5 ?	+35,5
A=a+sm	Mission Défense avec sur-marche	47,2	50,5	57,1	63,4	67,9 ?	72,4 ?	76,9 ?	
b	Autres missions (P169 et P191)	2	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	
c	Pensions civiles et militaires	9,5	9,5	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	
t=a+b+c	Total MinArm avec pensions seln LPM initiale	58,8	61,8	65,1	68,3	71,8	75,3	78,8	
T=A+b+c	Total MinArm avec pensions avec sur-marche	58,8	61,8	68,3	74,8	79,3 ?	83,8 ?	88,3 ?	

Nota : en raison des arrondis, certains totaux diffèrent de la somme de leurs composantes.

Effort de défense et produit intérieur brut (PIB)

Lors du Sommet de Newport au Pays de Galles, en septembre 2014, les États membres de l'OTAN étaient convenus que chaque pays consacrerait au moins 2 % de son PIB à ses dépenses de défense. Trois États^[3] seulement étaient alors à ce niveau. En 2025, tous les Alliés ont finalement atteint ou dépassé le seuil des 2 % du PIB consacrés à la défense, la France ne l'ayant dépassé que depuis 2024...

Cependant, au cours d'une conférence de presse du Sommet de Davos de janvier 2025, le président Trump demandait à ses partenaires de l'OTAN d'accroître leurs dépenses pour atteindre le seuil de 5 % du PIB. Cet objectif était officialisé et précisé lors du Sommet de la Haye du 25 juin 2025. Les Alliés s'engageaient à porter leur effort à 5 % du PIB d'ici 2035, dont :

- 3,5 % pour les dépenses de défense proprement dite, c'est-à-dire celles couvertes par la définition des dépenses de défense agréée à l'OTAN - et liées à la réalisation des objectifs capacitaires OTAN ;
- 1,5 % pour les dépenses destinées à protéger leurs infrastructures critiques, défendre leurs réseaux, assurer la préparation du secteur civil et la résilience, libérer le potentiel d'innovation et renforcer leur base industrielle de défense. Le périmètre des dépenses à prendre en compte pour cet agrégat n'est toutefois pas encore précisément défini.

Le niveau du budget annuel du ministère des armées français passé sous le seuil des 5 % du PIB national en 1963, descendu sous les 3 % en 1988, proche des 2 % à partir de 2001, est passé sous ces 2 % en 2004 et a atteint son point le plus bas avec 1,78 % en 2015 et en 2017^[4].

Si le niveau de 2 % est à nouveau dépassé depuis deux ans, le niveau de 3,5 % du PIB ne l'a pas été depuis 1969. En 2025, il correspondrait à un budget de près de 105 Md€.

Le montant du produit intérieur brut (PIB) français était de 2 995 Md€ en 2025^[5].

Selon les projections macroéconomiques de la Banque de France de décembre 2025 pour les trois prochaines années, le PIB atteindrait 3 065 Md€ en 2026. Au regard de ces projections^[6], on peut prendre comme hypothèse basse une croissance en volume du PIB de 1 % par an et une inflation annuelle de 1,5 % jusqu'en 2030. Le PIB se situerait alors aux environs de 3 400 Md€ à cette échéance.

Budget du ministère des armées avec pensions (OTAN) et niveau par rapport au PIB

Année	2024	2025	2026	2030
PIB France en Md€	2 935	2 995	3 065	Hypothèse de 3 400

Total MinArm en Md€ (agrégat OTAN) selon LPM initiale	58,8	61,8	65,1	78,8
Niveau en % PIB	2,01%	2,06%	2,12%	2,32%
Total MinArm en Md€ (agrégat OTAN) avec surmarches			68,3	88,3
Niveau en % PIB			2,23%	2,60%
Niveau 3% PIB en Md€	88,1	89,8	91,9	102
Niveau 3,5% PIB en Md€	102,7	104,8	107,3	119

L'atteinte de l'objectif fixé dans le cadre de l'OTAN nécessite que les ressources du ministère des armées passent de 2,23 % en 2026 à 3,5 % d'un PIB qui augmentera lui-même chaque année en volume et en valeur (inflation).

Compte tenu de l'hypothèse déjà évoquée d'un PIB à hauteur de 3 400 Md€ en 2030, le niveau de 3,5% en 2030 correspondrait à un budget de 119 Md€.

Pour une échéance à 2035, un objectif intermédiaire pourrait être l'atteinte de 3 % du PIB en 2030, soit environ 102 Md€.

Dans la version initiale de la LPM votée en 2023, le budget du ministère des armées devait atteindre 78,8 Md€ en 2030 (2,32 % du PIB) à plus de 23 Md€ d'un niveau de 3 % du PIB.

Dans l'hypothèse présentée pour la surmarche annoncée par le président de la République, le budget du ministère atteindrait 88,3 Md€ (2,6 % du PIB) à encore plus de 13 Md€ d'un niveau de 3 %.

Ces éléments montrent l'effort colossal nécessaire pour atteindre ne serait-ce que le niveau de 3 % en 2030, avant celui de 3,5 % en 2035.

Le problème est accru par l'état dégradé des finances publiques françaises. Le déficit public dépasse le seuil de 3 % depuis de longues années (déficit public de 152 Md€, soit 5,1 % du PIB, en 2025 et prévu à 5 % en 2026) et la dette publique ne cesse de croître (3 460 Md€, soit 115,6 % du PIB fin 2025). La seule charge annuelle de la dette^[7] à hauteur de 52 Md€ en 2025 pourrait ainsi atteindre 65 Md€ en 2026 et la tendance est à la hausse^[8].

Ainsi le contexte est d'une part celui de besoins capacitaires et de financement très importants et incontournables et, d'autre part, de marges de manœuvre fortement limitées. Le prochain président de la République et le gouvernement en place auront donc à faire face à des choix et arbitrages extrêmement difficiles, et devront faire preuve de beaucoup de courage politique et de sens des responsabilités.

Comparaisons au sein de l'OTAN

En 2025, la France avait le 3^e budget de défense des pays européens de l'OTAN derrière

l'Allemagne et le Royaume-Uni. En revanche, pour le critère des dépenses rapportées au PIB, elle ne se situait avec 2,06 % qu'au 23^e rang des 32 États membres. Trois pays (Pologne, Lituanie et Lettonie) avaient déjà dépassé les 3,5 % de leur PIB.

La situation de l'Allemagne a évolué de façon spectaculaire. En février 2022, le chancelier Scholz annonçait un « *Zeitenwende* » (« *Tournant historique* ») traduit par le vote d'un fonds spécial de 100 Md€ pour moderniser la Bundeswehr. Arrivé au pouvoir début 2025, le chancelier Merz fixait l'objectif de faire de la Bundeswehr « la plus puissante armée d'Europe » avec des dépenses cumulées de l'ordre de 650 Md€ sur cinq ans.

Alors que son budget de défense ne représentait que 1,14 % du PIB en 2014 et encore 1,61 % en 2023, l'Allemagne s'appuyait sur ses solides finances publiques (PIB à hauteur de 4470 Md€ en 2025 et dette publique limitée à environ 63 % du PIB^[9]) pour augmenter de plus de 20% ses dépenses en 2024, puis à nouveau en 2025.

Le budget allemand atteignait ainsi 87 Md€ (2 % du PIB) en 2024, puis 107 Md€ (2,39 % du PIB) en 2025, soit un écart de plus de 40 Md€ avec le budget français ! Selon des documents budgétaires du Bundestag, les dépenses de défense devraient atteindre le niveau de 3,5 % d'ici 2029.

Quelles pistes pour financer l'effort de défense ?

Face à la dégradation de la situation géopolitique, la France et les pays européens doivent fournir un effort très important de réarmement. La loi de programmation militaire (LPM) de 2023 a engagé une forte hausse jusqu'à 2030, mais aller au-delà nécessitera un effort inédit depuis l'après-guerre. L'annonce d'un montant le plus élevé possible en part de PIB ne suffit pas, quelle que soit la vertu mobilisatrice de cette cible. Une telle croissance requiert au préalable de mener une revue approfondie des besoins et de hiérarchiser les objectifs.

Deux notes de France Stratégie^[10] de mai 2025 et d'EuroDéfense-France^[11] de mars 2026 se sont penchées sur les modes de financement possibles de cet effort pour notre pays

Dépenses sociales ou dépenses militaires ?

France Stratégie identifie quatre principaux leviers pour financer le réarmement. Premièrement, la maîtrise des dépenses publiques, qui impliquerait des réductions inédites dans d'autres domaines, notamment les prestations sociales^[12] ou la fonction publique. Deuxièmement, une hausse majeure des prélèvements obligatoires^[13] qui aurait des effets néfastes sur l'activité. Troisièmement, une croissance du taux d'emploi, ambitieuse et difficile à court terme. Enfin, le recours à un financement européen, en particulier via un endettement commun qui soulèverait des défis politiques et juridiques, mais permettrait de mutualiser en partie l'effort avec nos partenaires.

Le recours à un levier unique semble irréaliste au vu de l'ampleur de l'effort requis. Il serait

donc nécessaire de mobiliser plusieurs de ces instruments pour financer un réarmement de grande envergure.

Une étude^[14] de l'institut Kiel, centre de recherche allemand, a passé en revue les budgets de la défense de 20 pays depuis 1870 (Europe occidentale, États-Unis, Russie, Inde et Turquie). Elle a identifié 114 épisodes de forte hausse des dépenses militaires, essentiellement autour des deux guerres mondiales et dans les années 50-60 de la Guerre froide. Les deux économistes, auteurs de l'étude, mettent en avant la conclusion suivante : au cours de ces cent cinquante années, les gouvernements n'ont généralement pas choisi entre dépenses sociales et dépenses militaires. Seulement cinq des 114 épisodes de hausse des dépenses militaires ont été financés par des coupes sociales. Le reste est venu d'un mélange du recours à la dette (pour une grosse moitié) et d'une augmentation des impôts (pour une petite moitié). Politiquement, il s'est avéré tout simplement inacceptable de financer des obus au détriment du domaine social.

Leviers européens

EuroDéfense, quant à elle, présente un état des lieux des moyens déployés au niveau européen. Ces leviers, comme ceux du plan ReArm Europe/Readiness 2030 de 800 Md€ présenté par la Commission européenne en mars 2025, avec notamment le programme de prêts « *Security for Action for Europe-SAFE* » de 150 Md€, n'apportent pas d'argent « *frais* », ou très marginalement. En revanche, ils augmentent l'endettement des États membres, alors que certains sont déjà dans une situation critique à cet égard. Enfin, ils poseraient un problème politique de principe s'ils transféraient *de facto* à la Commission des pouvoirs en matière militaire via son financement, alors que ceci n'est prévu dans aucun traité.

EuroDéfense propose l'émission de *Defence Euro Bonds* (DEB). Pour être efficace, cet emprunt devrait être massif, de l'ordre de 500 Md€/an à terme. Pour respecter une répartition des tâches conforme à l'esprit des traités, l'émetteur serait la Banque Centrale Européenne dont les relations avec les marchés appartiennent à ses missions. La grande originalité de ce mécanisme résiderait dans l'utilisation de cet argent levé sur les marchés. Les fonds seraient alloués aux États membres, à condition qu'ils soient consacrés à des projets de développement ou d'acquisitions communs. Ceux-ci seraient retenus et décidés par le Conseil européen.

Financement des entreprises privées

Outre le financement public, il importe, en parallèle, d'orienter davantage l'épargne vers les entreprises privées.

De façon générale, le financement de l'industrie de défense, française comme celui de l'industrie européenne, souffre d'un désavantage comparatif chronique par rapport aux entreprises américaines : un marché des capitaux moins développé, une fragmentation réglementaire, des investisseurs institutionnels moins puissants ou des valorisations boursières plus faibles.

Il est évident que les politiques publiques, notamment en raison de l'importance des financements publics, influencent la vitalité des financements privés. Le volume et l'effet de

levier des initiatives publiques servent de hameçons pour les financements privés, selon l'expression du rapport de la mission confiée à Jean-Louis Thieriot sur une stratégie européenne industrielle de défense publié en novembre 2025^[15].

Le patrimoine financier français, c'est-à-dire l'épargne des ménages, s'élève à un niveau extrêmement important, environ 6 600 Md€, répartis en trois tiers très équilibrés : dépôts bancaires, comptes courants et livrets — assurances vie — titres financiers, actions, obligations et participations. Dans ces trois compartiments d'épargne, une part même faible, quelques dizaines de milliards d'euros, pourrait servir au financement des entreprises nationales de défense, utilisation préférable à une alternative de placement de cet argent dans des investissements aux États-Unis.

Pour donner un nouvel élan à l'investissement privé dans le domaine de la défense, EuroDéfense recommande aux décideurs politiques de donner un cadre cohérent, visible et durable à la politique mise en œuvre et aux actions déployées à cette fin. Pour faciliter la constitution de stocks destinés aux besoins nationaux, des alliés et à l'exportation, des systèmes d'avance remboursable, qui ont démontré leur pertinence dans l'aéronautique civile, pourraient par exemple être mis en place

EuroDéfense estime qu'il est nécessaire pour les pouvoirs publics de rassurer les entreprises, de rester à l'écoute de leurs craintes, par exemple en matière de cybersécurité, et de chercher à y répondre afin de libérer leurs capacités d'investissement.

Le rôle central des banques, des assureurs, des groupes de retraite et de prévoyance ainsi que celui des sociétés de gestion est également rappelé, de même que l'impératif de rendre plus fluides les relations entre le donneur d'ordre et l'entreprise, notamment de taille moyenne.

Des outils sont sur la table ; ne manque plus que l'artisan courageux qui voudra bien les utiliser...

NOTES :

1. Notamment cessions immobilières et cessions de matériels, prestations du service de santé des armées...
2. En LFI, la mission « *Défense* » est souvent présentée **avec** pensions (ex : 60 Md€ en LFI 2025 = 50,5 + 9,5 Md€).
3. États-Unis, Royaume-Uni et Grèce.
4. Sources : *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI) et OTAN.
5. INSEE- Comptes nationaux, édition du 27 mars 2026.
6. La crise actuelle au Moyen-Orient pourrait évidemment remettre en cause ces projections avec deux mouvements opposés : un ralentissement de la croissance et une hausse de l'inflation.
7. Cour des comptes. « *La situation des finances publiques début 2026* » de février 2026.
8. Dans ses dernières prévisions du 25 mars 2026, l'Institut Rexecode estime que la charge de la dette devrait atteindre 120 Md€ en 2030, soit 3,5 % du PIB !)

9. Nato. *Defence Expenditures of NATO Countries (2014-2025)* et Rapport annuel 2025 du secrétaire général de l'OTAN diffusé le 26 mars 2026.
10. G. Claeys, S. Moura, L. Quennesson et J. Trinh (2025), « *Comment financer le réarmement et nos autres priorités d'ici à 2030 ?* » Note Flash n°2 de mai 2025 (Haut-commissariat au plan et France Stratégie).
11. Note EuroDéfense -France du 13 mars 2026 sur le financement de l'effort de défense européen.
12. En 2024, les prestations sociales (principalement retraites et santé) représentaient 57 % des dépenses publiques et la défense 3,2 %.
13. La France est traditionnellement en première ou seconde place des pays européens pour le taux des prélèvements obligatoires (le taux de 42,8 % en 2024 devrait dépasser 43,5 % du PIB en 2026).
14. Johannes Marzian, Christoph Trebesch. Kiel Working Paper n° 32310 de décembre 2025 « *Guns and Butter : The Fiscal Consequences of Rearmament and War* ».
15. Le Premier ministre a annoncé le 25 mars un projet de création d'une société « *France Munitions* » dont le capital pourrait réunir des actionnaires publics et privés et qui se financerait en grande partie sur les marchés.